

Le 13 février 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 13 février 2024 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire
Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère

AUSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTE

Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

2024-02-018 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 février 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2024-02-019 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 février 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2024-02-020 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

Le 13 février 2024

2024-02-021 **AVENANT N° 1 À L'ENTENTE CONCLUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET L'OBNL LA GRANDE TABLEE / AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la résolution n° 2022-11-141 autorisant la conclusion d'une entente entre la Municipalité et l'OBNL la Grande Tablee visant à permettre l'utilisation du terrain municipal portant le numéro de lot 1 574 739 incluant les infrastructures requises dans le cadre du projet communautaire;

ATTENDU QU'il y a lieu, après une première année de fonctionnement, d'en préciser les modalités;

ATTENDU QUE tous les articles de l'entente, à l'exception de ceux qui sont modifiés, demeurent inchangés et continuent à s'appliquer;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine l'avenant n° 1 à l'entente;

QUE le maire, M. Michel Bourdeau et la directrice générale et greffière-trésorière Mme Isabelle Perron, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'avenant n° 1 à l'entente à intervenir entre la Municipalité et l'organisme responsable du projet communautaire.

ADOPTÉE

2024-02-022 **RÈGLEMENT NUMÉRO 653 / RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX / MESURE DE NON-APPLICATION DE L'ARTICLE 6 À L'ÉGARD DE L'INDEXATION POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement numéro 653 fixant le traitement des élus municipaux prévoit une indexation « à la hausse de deux point sept pour cent (2.7 %) ou selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada, soit le plus élevé des deux;

ATTENDU QUE l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente selon le référent du règlement est de 4,5 %;

ATTENDU QUE les membres du conseil en guise de solidarité envers les citoyens souhaitent le plafonnement de l'indexation à 3 % pour l'année 2024;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE SUSPENDRE l'application intégrale de l'article 6 du règlement numéro 653 fixant le traitement des élus pour l'année 2024;

DE FIXER le taux d'indexation applicable à 3 % pour l'année 2024.

ADOPTÉE

2024-02-023 **ENTENTE / APPLICATION DES CONTRATS DE TRAVAIL EN VIGUEUR POUR LE PERSONNEL CADRE / INDEXATION POUR L'ANNÉE 2024**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE FIXER l'application des clauses d'indexation des contrats de travail en vigueur pour le personnel cadre à un maximum de 3 % pour l'année 2024.

ADOPTÉE

Le 13 février 2024

2024-02-024 **ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS / ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET ÉQUIPEMENTS FIXES**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services professionnels d'un évaluateur agréé du Québec en vue de la réalisation d'une mise à jour de l'évaluation professionnelle des bâtiments et équipements municipaux, deux (2) soumissions ont été reçues;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence SPE Valeur assurable Inc., 565, 98^e Rue, Saint-Georges (Québec), G5Y 8G2, pour les services professionnels en vue de la réalisation d'une mise à jour de l'évaluation professionnelle des bâtiments et équipements municipaux, et ce, pour un montant totalisant quatre mille neuf-cent quatre-vingt-dix dollars (4 990 \$), plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité autorise Mme Lily Ducharme, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE

2024-02-025 **ADJUDICATION DE CONTRAT / USD GLOBAL INC. / MAINTENANCE ET GESTION DES BACS ROULANTS BRUNS ET NOIRS**

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par USD Global Inc. pour la maintenance et la gestion des bacs roulants bruns et noirs;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADJUGER le contrat pour la maintenance et la gestion des bacs roulants bruns et noirs, pour l'année 2024, à USD Global Inc., 9444, boulevard du Golf, Anjou (Québec), H1J 3A1, le tout selon les termes et conditions contenus dans leur offre de service datée du 11 décembre 2023.

QUE la Municipalité autorise Mme Lily Ducharme, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE

2024-02-026 **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-sept cents (175 885,57 \$).

ADOPTÉE

2024-02-027 **APPUI FINANCIER / TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2024, pour développer des modèles innovateurs

Le 13 février 2024

visant à résoudre la crise du logement dans la région et a réparti cette contribution entre toutes les municipalités locales conformément au tableau joint;

MUNICIPALITÉS	QUOTES-PARTS 2024 LOGEMENT ABORDABLE : TOIT D'ABORD
COTEAU-DU-LAC	7 627 \$
HUDSON	5 614 \$
LES CÈDRES	7 195 \$
LES COTEAUX	5 880 \$
L'ÎLE-CADIEUX	128 \$
L'ÎLE-PERROT	11 547 \$
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT	11 693 \$
PINCOURT	15 338 \$
POINTE-DES-CASCADES	1 813 \$
POINTE-FORTUNE	616 \$
RIGAUD	8 284 \$
RIVIÈRE-BEAUDETTE	2 580 \$
SAINT-CLET	1 898 \$
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	965 \$
SAINT-LAZARE	22 774 \$
SAINTE-MARTHE	1 080 \$
SAINT-POLYCARPE	2 564 \$
SAINT-TÉLÉSPHORE	788 \$
SAINT-ZOTIQUE	10 001 \$
TERRASSE-VAUDREUIL	1 995 \$
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	1 090 \$
VAUDREUIL-DORION	43 229 \$
VAUDREUIL-SUR-LE-LAC	1 379 \$
TOTAL :	166 080 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER conformément au tableau joint, l'aide financière accordée à l'organisme Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, aux fins de développer des modèles pour pallier la crise actuelle du logement dans la région.

ADOPTÉE

2024-02-028 **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATIONS / POMPIERS
RECRUES VOLONTAIRES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise les nominations de MM. Clément Laplante, Samuel Bélanger, Julian Grandilli et Mattéo Teixeira-Lussier à titre de pompier recrue volontaire, au sein du Service de sécurité incendie, en date du 13 février 2024, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à l'entente de travail des pompiers en vigueur.

ADOPTÉE

2024-02-029 **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE /
SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANTS**

CONSIDÉRANT les besoins au sein du Service des travaux publics en ce qui concerne l'entretien des espaces verts;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 13 février 2024

QUE la Municipalité autorise l'embauche temporaire d'un journalier et/ou d'étudiants pour l'entretien des espaces verts au sein du Service des travaux publics pour la période estivale 2024, selon les besoins du service, et ce, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

2024-02-030 **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉS TEMPORAIRES / PISCINE MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise l'embauche temporaire du personnel à la piscine municipale au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire pour la période estivale 2024.

ADOPTÉE

2024-02-031 **CALENDRIERS DES PRATIQUES GÉNÉRALES ET DES OFFICIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2024**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les calendriers des pratiques générales et des officiers du Service de sécurité incendie pour l'année 2024 tels que déposés.

ADOPTÉE

2024-02-032 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

- Dossier : AXN62668 – 71075 (16) – 20230519-021
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 2024-02-032

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Le 13 février 2024

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve les dépenses d'un montant de 23 664 \$ relatives aux travaux d'amélioration réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2024-02-033 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 13 février 2024 à 20 h 24.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière